

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

14 décembre 2018

Original : français

Compte rendu analytique de la 6^e séance*

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 23 novembre 2018, à 15 heures

Président(e) : M. Kārklīns (Lettonie)

Sommaire

Examen et adoption du document final (*suite*)

* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour les 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e séances.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.



La séance est ouverte à 15 h 5.

Examen et adoption du document final (*suite*) (CCW/MSP/2018/CRP.1 et CCW/MSP/2018/CRP.1/Rev.1)

1. **Le Président** propose de reprendre l'examen du projet de document final sous sa forme révisée (CCW/MSP/2018/CRP.1/Rev.1), dont les paragraphes 1 à 30 ont été adoptés à titre provisoire, à l'exception du paragraphe 20, lors de la séance précédente.
2. *Le paragraphe 20 tel que modifié est adopté.*

Paragraphe 20 bis

3. **M. Hwang** (France) dit que le sujet qui a été abordé lors de la quatrième séance plénière est plus vaste que le résumé qui en est proposé au paragraphe 20 *bis*. Il a été débattu de la manière de renforcer le respect du droit international humanitaire lorsque des armes conventionnelles sont utilisées dans les conflits armés. Or, le paragraphe 20 *bis* fait état d'une nouvelle notion, celle des « explosive weapons in populated areas » ((emploi d')armes explosives dans les zones habitées) et de son acronyme anglais EWIPA. La définition de cette expression et la notion de « zone habitée » n'ayant pas fait l'unanimité au cours du débat, il convient de ne pas utiliser cet acronyme, si l'on veut rendre compte de façon objective des débats. L'orateur propose donc de reformuler le paragraphe sur la base du paragraphe 2 du document final, adopté par consensus, de la Réunion de 2017, de sorte qu'il se lise « Under the same agenda item, delegations also addressed the issue of strengthening the respect for international humanitarian law and addressing, in the context and objectives of the Convention and its annexed Protocols, the challenges presented by the use of conventional arms in armed conflicts and their impact on civilians, particularly in areas where there are concentrations of civilians. » (Au titre du même point de l'ordre du jour, les délégations ont également abordé la question du renforcement du respect du droit international humanitaire et de la réponse à apporter, dans le cadre de la Convention et des Protocoles y annexés ainsi que de leurs objectifs, aux problèmes que posent l'utilisation d'armes classiques lors de conflits armés et leurs effets sur les civils, en particulier dans les zones où se trouvent des concentrations de civils). Le sigle « EWIPA » serait donc supprimé, tout comme le segment « on EWIPA » de la phrase qui suit.

4. **M. Ji Haojun** (Chine) précise que la Chine a fait des observations sur les armes explosives dans les zones densément peuplées mais n'a pas participé au débat et ne devrait donc pas figurer dans la liste des participants à la discussion. En outre, la question a été examinée au titre du point relatif aux questions émergentes dans le cadre des objectifs et des buts de la Convention. Or, il ne s'agit pas du tout d'une question nouvelle. Des villes chinoises ont été rayées de la carte par des bombardements, pendant la Deuxième Guerre mondiale. C'est à la suite de ces événements que les Conventions de Genève ont été adoptées. La Convention sur certaines armes classiques a une dimension humanitaire mais elle porte sur les questions de désarmement. Les questions liées aux faits de guerre sont du ressort des Conventions de Genève, dont le Comité international de la Croix-Rouge est le dépositaire. La Chine considère donc que c'est à la Conférence de la Croix-Rouge qu'il appartient d'examiner la question de l'emploi d'armes explosives dans les zones densément peuplées, et que l'examen de cette question dans le cadre de la Convention instaurerait un précédent fâcheux.

5. **M. Yermakov** (Fédération de Russie) estime que la proposition française vise à reprendre le compte rendu d'un débat qui s'est déroulé en 2017, sur un sujet totalement différent. Or, dans le rapport à l'examen, il s'agit de rendre compte des débats qui se sont déroulés au cours de la Réunion de 2018. Deux questions ont été abordées au titre de ce point de l'ordre du jour, à savoir l'initiative de la Suisse et de l'Inde sur l'examen de l'évolution de la science et de la technologie pouvant présenter un intérêt pour les travaux menés au titre de la Convention (CCW/MSP/2018/WP.2), et le document de l'Allemagne sur l'atténuation des dommages causés aux civils par l'emploi d'armes explosives dans les zones habitées (CCW/MSP/2018/WP.1). La question de respect du droit humanitaire international dans le cadre de la Convention et des Protocoles y annexés n'a pas été abordée. La Fédération de Russie souhaite conserver le paragraphe 20 *bis* en l'état.

6. **Le Président** propose de formuler le paragraphe de sorte qu'il se lise « Under the same agenda item, delegations also addressed the working paper submitted by Germany on "Mitigating the civilian harm from the use of explosive weapons in populated areas". The following delegations participated in the discussions : » (Au titre du même point de l'ordre du jour, les délégations ont également examiné le document de travail soumis par l'Allemagne, sur « l'atténuation des dommages causés aux civils par l'emploi d'armes explosives dans les zones habitées ». Les délégations ci-après ont pris part à la discussion :). La liste des délégations figurerait immédiatement après, sans mention de la Chine.
7. **M. Ji Haojun** (Chine) réaffirme qu'il ne s'agit pas d'une question émergente, et propose donc de remplacer « Under the same agenda item » (Au titre du même point de l'ordre du jour) par « During the meeting, some delegations also addressed issues ... » (Lors de la réunion, certaines délégations ont également abordé les questions...).
8. **M. Ağacikoğlu** (Turquie) estime que la proposition du Président, qui ne fait mention que du document soumis par l'Allemagne, n'est pas acceptable en l'état.
9. **M. Ji Haojun** (Chine) propose de supprimer le début de la phrase « Under the same agenda item » (Au titre du même point de l'ordre du jour) et de commencer la phrase par « Some delegations » (Certaines délégations).
10. **M^{me} Yaron** (Israël) propose d'ajouter à la formulation proposée par le Président « and to related issues » (ainsi que des questions connexes) et, pour répondre aux préoccupations exprimées par la délégation chinoise, de remplacer « participated in the discussion » (ont participé à la discussion) par « gave statements and comments » (ont fait des déclarations et fait part d'observations).
11. **M^{me} Donnelly** (Nouvelle Zélande) dit que la Nouvelle Zélande souhaite conserver le début de la phrase « Under this agenda item » car il s'agit d'une nouvelle question. Pour le reste, elle est disposée à accepter les modifications proposées par la Chine.
12. **M. de Aguiar Patriota** (Brésil) dit que le Brésil n'accepte pas la proposition faite par le Président car la délégation du Brésil ne s'est pas exprimée au sujet du document présenté par l'Allemagne mais a pris la parole sur la question de l'emploi d'armes explosives dans les zones habitées. Il souhaite que le document final présente la liste des délégations qui se sont exprimées sur cette question, au titre du point de l'ordre du jour relatif aux nouvelles questions, ce qui transcrirait de manière factuelle ce qui s'est passé lors de la Réunion.
13. **M^{me} Ledesma Hernández** (Cuba) estime que les opinions exprimées par les différentes délégations sont toutes pertinentes. Cuba partage nombre des préoccupations qui ont été exprimées par la délégation chinoise. La délégation de Cuba propose la formulation suivante : « Las delegaciones tuvieron ante sí un working paper sobre el tema [titre]. Las siguientes delegaciones presentaron comentarios al respecto : » (Les délégations étaient saisies du document de travail intitulé [titre]. Les délégations ci-après ont fait part d'observations à ce sujet).
14. **Le Président** propose la nouvelle formulation se lisant « Likewise, delegations also addressed the working paper submitted by Germany on "Mitigating the civilian harm from the use of explosive weapons in populated areas" and related issues. The following delegations made statements and comments : [list of delegations]. Some delegations were of the view that CCW was not the right framework to address these issues. » (En outre, les délégations ont examiné le document de travail soumis par l'Allemagne et intitulé « Mitigating the civilian harm from the use of explosive weapons in populated areas » ainsi que des questions connexes. Les délégations ci-après ont fait des déclarations et formulé des observations : [liste]. Certaines délégations ont estimé que la Convention sur certaines armes classiques n'était pas un cadre approprié pour traiter ces questions).
15. **M. Incarnato** (Italie) dit que son pays s'associe à la déclaration faite par le Représentant du Brésil. Cependant, l'Italie souhaite que le document final tienne compte de toutes les opinions qui ont été exprimées au cours de la présente séance.

16. **Le Président** propose d'ajouter une phrase afin de préciser que certaines délégations ont fait une déclaration portant spécifiquement sur l'emploi d'armes explosives dans les zones habitées.

17. **M^{me} Fitzmaurice** (Irlande) s'associe aux déclarations faites par le Brésil et par l'Italie. Elle ajoute qu'il convient également de préciser que les délégations ont non seulement examiné le rapport présenté par l'Allemagne, mais aussi de nombreuses autres questions.

18. **M. Martínez Ruiz** (Mexique) dit que le Mexique s'associe au Brésil, à l'Italie et à l'Irlande. Il estime que la question de l'emploi d'armes explosives dans les zones habitées est bien une question ancienne, comme le dit la Chine, mais qu'il s'agit d'une question nouvelle dans le cadre de la Convention, comme le reflète l'intitulé du point de l'ordre du jour. Le Mexique soutient la proposition du Président telle que modifiée par Israël.

19. **M^{me} Moraga** (Chili) s'associe aux déclarations du Brésil, de l'Italie, de l'Irlande et du Mexique, et insiste sur le caractère essentiel que revêt la question de l'emploi d'armes explosives dans les zones habitées.

20. **M^{me} Hammer** (Autriche) dit qu'il doit être rendu compte dans le rapport du fait que de nombreuses délégations se sont exprimées sur la question de l'emploi d'armes explosives dans les zones habitées. L'Autriche remercie la France pour sa proposition d'utiliser la formulation de 2017 et propose de l'ajouter au renvoi au document présenté par l'Allemagne, ce qui répondrait aux préoccupations des délégations qui souhaitent préciser que le débat s'est déroulé dans un contexte plus large. L'oratrice souscrit également à la proposition de la délégation chinoise tendant à préciser que la question ne devrait pas être traitée dans le cadre de la Convention.

21. **M. Hwang** (France) dit que la France n'acceptera pas que le rapport final donne l'impression que toutes les Hautes Parties contractantes ont une compréhension commune du concept de l'emploi d'armes explosives dans les zones habitées.

22. **M. Ji Haojun** (Chine) propose d'ajouter le segment « delegations expressed differing views » (les délégations ont exprimé des opinions divergentes) dans la première phrase du paragraphe 20 *bis* et de mentionner, à la fin du paragraphe, que certaines délégations estiment que la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention ne constitue pas l'instance idoine pour examiner la question du recours aux armes explosives dans les zones habitées.

23. **M. Yermakov** (Fédération de Russie) rappelle que des discussions sur l'emploi d'armes explosives dans des zones habitées ont eu lieu uniquement parce que l'Allemagne avait soumis un document de travail sur la question. Les Hautes Parties contractantes n'avaient pas décidé en 2017 que ce sujet serait traité au titre du point de l'ordre du jour sur les questions émergentes. Concernant la première phrase, il conviendrait de s'en tenir au fait que la délégation allemande a présenté un document de travail sur l'emploi d'armes explosives dans des zones habitées. Quant à la fin du paragraphe, la Fédération de Russie souscrit à la proposition de la Chine.

24. **Le Président** propose que, pour rendre compte objectivement des débats qui se sont tenus et de l'opinion des différentes délégations, le paragraphe 20 *bis* soit modifié de façon à se lire « Likewise, delegations also addressed the working paper submitted by Germany “Mitigating the civilian harm from the use of explosive weapons in populated areas” and related issues. The following delegations made statements and comments: [list of delegations]. Some of them specifically addressed the issue of explosive weapons in populated areas. Some other delegations were of the view that CCW was not the right framework to address the issue » (En outre, les délégations ont examiné le document de travail soumis par l'Allemagne et intitulé « Mitigating the civilian harm from the use of explosive weapons in populated areas » ainsi que des questions connexes. Les délégations ci-après ont fait des déclarations et formulé des observations : [liste]. Certaines d'entre elles ont spécifiquement abordé la question des armes explosives dans les zones densément peuplées. D'autres ont estimé que la Convention sur certaines armes classiques n'était pas un cadre approprié pour traiter cette question).

25. **M. Beerwerth** (Allemagne) dit que sa délégation souhaite formuler une réserve concernant ce paragraphe.

26. **Le Président** prend note de cette réserve.

27. *Le paragraphe 20 bis, tel que modifié, est provisoirement adopté, étant entendu que l'Allemagne émet une réserve à ce sujet.*

Paragraphes 19 et 31

28. **Le Président** rappelle qu'à la cinquième séance, la Fédération de Russie avait proposé de déplacer la première phrase du paragraphe 31 du projet de document final (CCW/MSP/2018/CRP.1) à la fin du paragraphe 19 (après « A number of High Contracting Parties raised concerns over »), qui avait été provisoirement adopté. Les paragraphes 19 et 31 du projet révisé (CCW/MSP/2018/CRP.1/Rev.1) sont donc examinés conjointement.

29. **M. Yermakov** (Fédération de Russie) insiste pour que la référence à l'ordre du jour soit supprimée au paragraphe 31. Il constate en outre que des modifications ont été introduites par rapport au document distribué le matin même et estime qu'il faudrait revenir au libellé initial, à savoir « The Meeting decided to ask the Chairperson-elect to consult on informal meeting formats suitable to discuss issues related to the universalization and implementation of the Protocol III and report back to the 2019 Meeting of HCP. ». (La Réunion a décidé de demander au Président élu de tenir des consultations sur le format des réunions informelles le plus approprié pour examiner les questions relatives à l'universalisation et à l'application du Protocole III et de lui faire rapport en 2019.). Si cette formulation ne convient pas à certaines délégations, il devrait être possible de supprimer l'intégralité de la phrase puisque l'appel à l'universalisation et à l'application de la Convention et des Protocoles y annexés figure déjà au paragraphe 28.

30. **M. Ji Haojun** (Chine) rappelle qu'aucune réunion annuelle n'étant spécifiquement consacrée aux Protocoles I, III et IV, il est étrange de ne mentionner que le Protocole III. Il conviendrait donc d'être davantage inclusif et de se référer à tous les Protocoles.

31. **M^{me} Donnelly** (Nouvelle-Zélande) dit que sa délégation appuie le déplacement d'une partie du paragraphe 31 au paragraphe 19 et pourrait accepter le libellé du paragraphe 31 du projet révisé, y compris la suppression de la référence à l'ordre du jour. En revanche, elle n'est pas favorable à la suppression de la dernière phrase du paragraphe 31, où il est prévu que les Hautes Parties contractantes qui le souhaitent prennent part aux consultations informelles sur l'universalisation, sachant que le paragraphe 28 ne mentionne que le Secrétaire général de l'ONU et le Président élu.

32. **M. Yermakov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation ne comprend toujours pas l'intérêt d'organiser des consultations informelles. Il ne faudrait pas qu'un petit nombre de Hautes Parties contractantes essayent d'inscrire une question à l'ordre du jour de la Réunion, donnant ainsi l'impression que cette question est prioritaire pour toutes les Hautes Parties contractantes. Par ailleurs, la Fédération de Russie partage le point de vue de la Chine concernant la place privilégiée indûment accordée au Protocole III et propose donc de supprimer la dernière phrase du paragraphe 31.

33. **M. Dorosin** (États-Unis d'Amérique) dit que si l'on supprime le segment entre crochets, il faudra également supprimer la référence au Protocole III dans l'ordre du jour qui figure à l'annexe I. Par ailleurs, les États-Unis d'Amérique considèrent que la première version du paragraphe 31 aurait pu convenir, et demandent aux autres délégations d'envisager d'y revenir.

34. **Le Président** propose de supprimer la mention « [under agenda item Protocol III] » au paragraphe 31 et de supprimer le point consacré au Protocole III de l'ordre du jour provisoire figurant à l'annexe I.

35. **M^{me} Donnelly** (Nouvelle-Zélande) se demande quand les nombreuses délégations qui se sont exprimées cette année au sujet du Protocole III pourront le faire en 2019 s'il n'existe plus de point de l'ordre du jour consacré à cette question. Une solution pourrait être d'inscrire à l'ordre du jour un nouveau point qui serait intitulé « Issues related to other Protocols » (Questions relatives aux autres Protocoles).

36. **M. Ji Haojun** (Chine) propose soit de modifier le début du paragraphe 31 de sorte qu'il se lise « The Meeting reaffirmed the importance of Protocols I, III and IV and their provisions » (la Réunion a réaffirmé l'importance des Protocoles I, III et IV et de leurs dispositions), soit de supprimer tout le paragraphe 31 et d'ajouter à la fin du paragraphe 28 « and, if necessary, hold informal open consultations in this regard » (et de tenir, si nécessaire, des consultations informelles et ouvertes à cet égard).

37. **M. Prakash** (Australie) propose de modifier la dernière phrase du paragraphe 31 comme suit : « The Meeting decided to ask the Chairperson-elect to consult High Contracting Parties on issues related to the universalization and implementation of Protocol III and other Protocols as appropriate and report back to the 2019 Meeting of the High Contracting Parties. » (La Réunion a décidé de demander au Président élu de consulter les Hautes Parties contractantes sur les questions relatives à l'universalisation et à l'application du Protocole III et d'autres Protocoles, selon qu'il conviendra, et de lui faire rapport en 2019).

38. **M. Yermakov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation souscrit à la proposition de la Chine visant à fusionner les paragraphes 28 et 31 qui traitent tous deux des mêmes sujets.

39. Regrettant profondément que le maintien du Protocole III à l'ordre du jour ne fasse pas l'objet d'un consensus, **M^{me} Hammer** (Autriche) dit que sa délégation soutient la proposition de la Nouvelle-Zélande concernant un nouveau point de l'ordre du jour.

40. Selon **le Président**, la question qui se pose est donc celle de savoir s'il faudrait accorder aux Protocoles I, III et IV une place particulière dans l'ordre du jour de la Réunion des Hautes Parties contractantes. Il propose de supprimer la deuxième phrase du paragraphe 31 et d'indiquer que les Hautes Parties contractantes ont décidé d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour concernant l'application des Protocoles I, III et IV.

41. **M. Yermakov** (Fédération de Russie) et **M. Delgado Sánchez** (Cuba) disent que les points 11 et 13 de l'ordre du jour provisoire de la Réunion de 2019 permettent déjà d'aborder les questions de l'universalisation et de l'application de la Convention et de tous les Protocoles y annexés. Ils estiment donc qu'il n'est pas nécessaire d'inscrire de nouveau point à l'ordre du jour.

42. **M. Martínez Ruiz** (Mexique) souligne que son pays fait partie de ceux qui ont exprimé une préoccupation quant à la question de la mise en œuvre du Protocole III, préoccupation qui reste d'actualité sachant que cet instrument, s'il ne porte pas sur une question prioritaire, ne se rapporte pas moins à certaines réalités de terrain. La délégation mexicaine était au nombre de celles qui souhaitaient l'ajout d'un point consacré à l'examen du Protocole III, mais elle est disposée à se ranger à la proposition de l'Australie. La question ne doit pas être abordée uniquement sous l'angle de l'égalité de traitement des Protocoles ; il convient de trouver un consensus afin que les Hautes Parties contractantes puissent mener des consultations informelles à ce sujet.

43. **M^{me} Donnelly** (Nouvelle-Zélande) indique que sa délégation est prête, dans un esprit de consensus, à accepter que le paragraphe 31 se termine après « as soon as possible. » (dès que possible.), et à approuver la nouvelle formulation du paragraphe 28 proposée par la Fédération de Russie.

44. **M. Dorosin** (États-Unis) demande des précisions concernant la proposition de la Fédération de Russie, qui, selon lui, donne à penser que les consultations seraient menées non par le Président élu mais par le Secrétaire général. Il propose donc d'ajouter, à la fin de la première phrase du paragraphe 31, le texte « , and decided to ask the Chairperson-elect to hold an informal open consultation, as appropriate, on issues related to the universalization and implementation of it and other protocols of the CCW. » (; elle a également décidé de demander au Président élu de tenir des consultations informelles à participation non limitée, selon que de besoin, sur les questions relatives à l'universalisation et à l'application du Protocole et des autres Protocoles annexés à la Convention. »). L'incise « as appropriate » (« selon que de besoin ») est importante en ce qu'elle permet de rappeler qu'il existe déjà des mécanismes qui portent sur le Protocole II modifié et le Protocole V et que les activités du Président élu ne doivent pas empiéter sur les travaux de ces mécanismes.

45. **Le Président** suggère, dans un esprit de compromis, de supprimer, au paragraphe 31, tout ce qui suit « as soon as possible. ». Au paragraphe 19 serait ajoutée la phrase « A number of High Contracting Parties raised concerns over the recent growing number of reports of use of incendiary weapons against civilians and condemned any use of incendiary weapons against civilians or civilian objects, and any other use incompatible with relevant rules of International Humanitarian Law, including the provisions of Protocol III, where applicable. » (Un certain nombre de Hautes Parties contractantes ont exprimé des inquiétudes au sujet des récentes allégations, de plus en plus nombreuses, d'utilisation d'armes incendiaires contre des civils, et ont condamné toute utilisation de telles armes contre des civils ou des biens de caractère civil et toute autre utilisation incompatible avec les règles pertinentes du droit international humanitaire, notamment, s'il y a lieu, les dispositions du Protocole III.). À la fin du paragraphe 28 serait ajouté le texte « ; the Meeting also decided to ask the Chairperson-elect to hold informal consultations on issues related to universalization and implementation of the Convention and its Protocols, as appropriate. » (; elle a également décidé de prier le Président élu de tenir des consultations informelles sur les questions relatives à l'universalisation et à l'application de la Convention et des Protocoles y annexés, selon que de besoin.). Le point 9 serait, en outre, supprimé de l'annexe I.

46. *Le paragraphe 31, tel que modifié, est adopté.*

47. *Le paragraphe 28, tel que modifié, est adopté.*

48. *Le paragraphe 19, tel que modifié, est adopté.*

49. *L'annexe I, telle que modifiée, est adoptée.*

Paragraphe 32

50. **M. Yermakov** (Fédération de Russie) doute de la valeur ajoutée de la pratique consistant à tenir deux réunions du Groupe d'experts, compte tenu des résultats obtenus en 2018. La Fédération de Russie ne juge pas nécessaire de tenir deux réunions de cinq jours, dès lors que le contenu d'une réunion est très proche du contenu de l'autre. Étant donné la délicate situation financière du moment, il juge cette pratique inutile. Par conséquent, la Fédération de Russie estime qu'une seule réunion de cinq jours par année civile suffit et que cette limite aura pour vertu de relever les débats et de les axer davantage sur les résultats ayant trait aux seules questions qui relèvent de l'ordre du jour du Groupe d'experts. Dans cet esprit, l'orateur suggère de supprimer, au premier alinéa du paragraphe 32, la mention de la date de la réunion du GGE, de sorte qu'il se lise « The Group of Governmental Experts related to emerging technologies in the area of lethal autonomous weapons systems (LAWS) in the context of the objectives and purposes of the Convention on Prohibitions or Restrictions on the Use of Certain Conventional Weapons, shall meet consistent with CCW/CONF.V/2. » (Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les questions ayant trait aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA) dans le cadre des objectifs et des buts de la Convention se réunira conformément aux dispositions du document CCW/CONF.V/2.). L'orateur ajoute que son pays souscrit pleinement à la nomination de M. Gjorgjinski comme Président du Groupe.

51. **Le Président** fait observer que, pour des questions de disponibilité des salles au Palais des Nations, il serait bon que les délégations privilégient les périodes annoncées au paragraphe 42 du projet de document final, qui ont été réservées à titre provisoire pour la tenue des débats sur les SALA.

52. **M. Ji Haojun** (Chine) dit que la situation financière du moment a son importance, mais que la question des SALA, en pleine évolution et particulièrement saillante, ne pourra probablement pas être traitée sous tous ses aspects en l'espace d'une seule session. Il convient donc, pour obtenir des résultats, de veiller à l'intensification et à la continuité du processus. La Chine est favorable à ce que le Groupe d'experts se réunisse pendant cinq jours en 2019, idéalement en août.

53. **M. Yermakov** indique que le mois de septembre n'a été proposé qu'à titre indicatif, compte tenu des statistiques communiquées sur le versement des contributions au cours de

l'année, son pays n'étant pas certain que les ressources nécessaires seront disponibles quatre-vingt-dix jours avant les dates proposées en août. Il ajoute que, si les Hautes Parties contractantes sont convaincues qu'elles seront en mesure de verser leurs contributions en temps voulu, la Fédération de Russie est disposée à appuyer l'idée d'organiser la réunion au mois d'août.

54. **M^{me} Dallafior** (Suisse), appuyée par les Représentants des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Irlande, de l'Allemagne, de la France, de l'Australie, de la Finlande, des États-Unis d'Amérique et de la Suède, préconise d'organiser en 2019, conformément aux recommandations du Groupe d'experts, dix jours de réunion de ce groupe, en deux sessions. Les problèmes financiers sont certes importants mais ils ne doivent pas entraver les travaux des Hautes Parties contractantes.

55. **M. Vogelaar** (Pays-Bas) fait observer que le principal enjeu financier n'est pas tant le montant du budget que la part des contributions dont les Hautes Parties contractantes s'acquittent effectivement.

56. **M. Ji Haojun** (Chine) suggère d'adopter avant tout un budget avant de prendre une décision sur les modalités. La Chine n'est pas en mesure de faire face à un accroissement continu du budget, dont le montant posait déjà problème en 2018. Il ne faut pas prendre pour acquis que les Hautes Parties contractantes paieront leur part quelles que soient les modalités retenues.

57. **Le Président** fait observer que le nombre de jours de réunion n'a aucune incidence sur le budget estimatif pour 2019, celui-ci ayant été établi sur la base de dix journées de réunion du Groupe d'experts et en considérant que l'Unité d'appui à l'application serait opérationnelle. Les montants estimatifs sont sensiblement identiques aux dépenses de 2018.

58. **M. Dorosin** (États-Unis d'Amérique) souligne que certaines délégations souhaitent mettre l'accent, en 2019, sur le recrutement et les affectations, ce qui pourrait avoir une incidence sur la tenue des réunions. Il propose d'introduire, à la fin du premier alinéa du paragraphe 42, une note de bas de page dont le libellé indiquerait que le calendrier des réunions serait établi en fonction des considérations financières.

59. **M. Yermakov** dit qu'aucun argument avancé en faveur de la tenue de deux sessions, sur un total de dix jours de réunion, ne le convainc. Le rapport adopté fin août constitue une base solide pour la poursuite des travaux du Groupe d'experts, et l'ordre du jour des réunions du Groupe n'a guère évolué en deux ans. Partant, les mêmes positions risquent d'être recyclées et les désaccords de perdurer. Il serait donc largement suffisant que le Groupe d'experts se réunisse sur une durée totale de cinq jours, pour autant que le temps imparti soit dûment mis à profit.

60. L'orateur conteste les affirmations selon lesquelles le rapport du Groupe d'experts sur sa session de 2018 rend compte d'une décision, qui aurait été prise par consensus, tendant à organiser dix jours de réunion en 2019. En outre, s'il a bien été convenu que le Groupe se réunirait pendant dix jours en 2019, cette solution était le fruit d'un accord oral et il a également été dit que la réunion du Groupe d'experts de 2019 devrait être rationalisée et ramenée à cinq jours.

61. En ce qui concerne la suggestion des États-Unis, l'orateur fait observer qu'une note de bas de page risque d'être ignorée par les Hautes Parties contractantes, qui auront sans doute avant tout à cœur de se fier, en 2019, à ce que d'aucuns présentent comme une décision prise par consensus. C'est pourquoi il propose d'énoncer expressément, au premier alinéa du paragraphe 32, les dates des cinq journées de réunion du Groupe d'experts.

62. **M^{me} Muñoz Zumbado** (Costa Rica) dit que les travaux du GGE sont à l'origine de résultats concrets et qu'il faut préserver la dynamique qu'ils ont suscitée. L'organisation actuelle des réunions d'experts permet de négocier et d'ébaucher des accords pendant la première semaine, puis d'étudier les informations et de consulter les capitales afin de pouvoir établir pendant la deuxième semaine le rapport à soumettre à la Réunion des États parties. Pour faciliter l'adoption du paragraphe 31, et dans un souci de compromis, le Costa Rica a accepté d'abandonner la référence au Protocole III, même en l'absence d'arguments convaincants, car le respect de la majorité est une pratique qui a fait la preuve de son efficacité. Le Costa Rica appuie la proposition des États-Unis d'Amérique d'ajouter une

note de bas de page précisant que l'organisation des réunions dépendra des fonds disponibles. Il faudrait établir une feuille de route et définir la méthode de travail des réunions qui se tiendront en 2019.

63. **M. Takamizawa** (Japon) appuie le Costa Rica sur la nécessité d'une approche en deux étapes et rappelle qu'il est important que les États parties s'acquittent à temps de leurs contributions.

64. **M. Ji Haojun** (Chine) dit qu'il sera moins nécessaire que par le passé d'inviter des experts, ce qui permettra d'économiser quelques journées de réunion. Trop de temps est consacré à des échanges de vues généraux et la méthode de travail devrait être revue. Certaines délégations réclament un grand nombre de réunions, pourtant l'absentéisme y est élevé, ce qui témoigne d'un désintérêt pour les questions examinées. Il est nécessaire de tenir compte des contraintes financières dans l'organisation des réunions.

65. **Le Président** constate qu'une préférence claire se dégage pour l'organisation de deux réunions séparées, d'une durée de cinq journées chacune préférablement, afin de préserver la dynamique du processus de négociation, et il appelle la délégation russe à faire preuve de souplesse. Pour concilier les points de vue, il propose, appuyé par **M. Broilo** (Pologne), de fixer à huit journées (soit cinq journées pour la première réunion et trois pour la seconde) la durée totale des réunions.

66. **M. Yermakov** (Fédération de Russie) persiste à considérer que seules cinq journées sont nécessaires à l'examen des questions liées aux SALA. Tous les travaux pourraient être menés en une seule réunion de quatre journées, et le Président préparerait un projet de rapport final qui serait soumis à la Réunion des États parties à une réunion d'une journée consacrée aux SALA.

67. **M. Hwang** (France), appuyé par **M. Vogelaar** (Pays-Bas), rappelle que le principe de dix journées de réunion en 2019 avait été accepté par consensus au mois d'août 2018. Il déplore que la Fédération de Russie revienne sur son engagement.

68. **M^{me} Hammer** (Autriche) dit que sa délégation appuie l'idée d'un renforcement du mandat du Groupe d'experts mais que, par esprit de compromis, elle est prête à accepter le statu quo, qui est cependant incompatible avec tout raccourcissement du temps de réunion ou la suppression de la référence à la décision 1 de la Conférence d'examen. Quant aux difficultés budgétaires, il faut y faire face en améliorant l'efficacité des travaux.

69. **M. de Aguiar Patriota** (Brésil) suggère de réduire d'une demi-journée la durée des réunions des Groupes d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié et au Protocole V et ainsi dégager une journée supplémentaire pour la réunion du Groupe d'experts sur les SALA. Il convient de faire évoluer le mandat de ce dernier, mais de façon flexible et en conservant la référence à la décision 1 de la cinquième Conférence d'examen. Il est notamment important de préserver l'intervalle entre les deux réunions pour favoriser l'examen des informations et la préparation des négociations.

70. **M. Yermakov** (Fédération de Russie) dit que la proposition du Brésil de modifier la répartition du temps de réunion entre les Groupes d'experts mérite d'être examinée. La Fédération de Russie considère que la décision 1 de la Conférence d'examen concerne l'organisation des travaux du Groupe d'experts uniquement pour l'année 2017 et qu'il n'est donc pas indispensable d'en faire mention dans le document final de cette année. Cette décision prévoit que la réunion durera dix journées, mais sans préciser que cela se fera en deux sessions distinctes. Les échanges sur le nombre de réunions sont donc sans fondement et la délégation russe maintient qu'une durée de cinq journées serait amplement suffisante. La réallocation du temps de réunion entre les Groupes d'experts pourrait permettre de consacrer une journée supplémentaire à l'examen des questions relatives aux SALA pendant la Réunion de 2019 des États parties.

71. **M. Ji Haojun** (Chine) salue l'esprit de compromis de la Fédération de Russie quant à la tenue d'une réunion d'une journée à l'occasion de la Réunion des États parties. Sur cette base, il propose de tenir une première réunion de quatre journées, puis une autre de deux journées immédiatement avant ou après la Réunion des États parties, ce qui permettrait d'économiser des ressources tout en préservant le processus en deux étapes. Le temps consacré aux réunions des autres Groupes d'experts ne serait pas amputé. L'orateur

ajoute qu'il n'est pas correct d'accuser des États parties de ne pas respecter leurs engagements. De mémoire, la délégation de la Fédération de Russie n'avait pas accepté au mois d'août le principe d'une réunion de dix journées.

72. **Le Président** suspend la séance quinze minutes et invite le prochain président du Groupe d'experts sur les SALA à se rapprocher des délégations, notamment celle de la Fédération de Russie, pour tenter de trouver un compromis dans le cadre de discussions informelles avant que la séance ne reprenne.

73. *La séance est suspendue à 18 h 5.*

74. *La séance est reprise et se poursuit sans interprétation et sans compte rendu analytique.*